

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE de la Société de tir de Venarey-les-Laumes**  
**30 novembre 2013**

**1. PRESENTS : 20                      POUVOIRS : 12                      ABSENTS : 48**  
**EXCUSES : 1**

Mr Laurent Roze représentant la commune de VLL rejoint en cours d'Assemblée par Monsieur le maire Mr Patrick Molinoz.  
14h15 : quorum atteint donc ouverture de séance

**2. Désignation des assesseurs et scrutateurs :**

Mrs Kneip, Putzu et Fraticelli

**3. Adoption du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15/12/2012 :**

Adoption à l'unanimité à mains levées

Rapports moral, sportif et financier adoptés à l'unanimité

**4 : Rapports : saison 2012-2013**

1. Rapport moral : présenté par le Président

o Informations de l'AG de la Ligue de Bourgogne d'octobre 2013:

-5 299 licenciés (une augmentation de 500 licenciés, répartis sur 60 clubs en Bourgogne). A la FFTir, augmentation de 10% de licenciés : 164 500.

-Nouvelle loi venant d'entrer en vigueur, en attente de la parution des décrets par le ministère de l'intérieur. Ces décrets expliqueront comment la loi sera appliquée. Il existe encore des vides juridiques. Problème avec les avis favorables car au dos des feuilles vertes, le décret est signé par le ministère de la défense alors que depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2013, ils sont gérés par le ministère de l'intérieur. Un délai de 6 mois est donné pour se mettre en conformité avec la loi à compter du 1<sup>er</sup>/08/13.

Par rapport aux ventes de munitions par les clubs, la nouvelle loi impose un lieu de stockage digne d'un stock de poudre.

De plus, nous devons appliquer la loi de non-concurrence envers les armuriers, ce qui implique de ne pas vendre des munitions moins chères que chez un armurier et de déclarer à la Préfecture que la Société vend des munitions.

o Informations de l'AG du comité de tir de Côte d'Or d'octobre 2013:

-1 646 licenciés pour 17 clubs. Augmentation de 200 licences cette saison.

-le bureau a été renouvelé et est principalement composé de présidents de clubs.

-budget équilibré cette année

-vote adopté à l'unanimité pour l'augmentation de la part comité sur chaque licence : 4€ sur 4 ans soit 1 €/an.

-Alec Raphat, le président du comité de tir de Côte d'Or lance un appel aux bénévoles, principalement pour seconder les organisateurs lors des compétitions.

o Fonctionnement de la Société de tir de VLL :

-rappel pour la reprise des licences : d'abord régler la licence qui sera ensuite validée sur le fichier internet de la FFTir puis reçue par le Président. Ne pas oublier de signer sa licence et de la faire signer par un médecin, à réception (rappel de la loi).

-répartition des effectifs saison 2012/2013 : 72 séniors 4 dames 2 enfants

-répartition des cotisations :

Jeune (<21 ans) => part club : 24,40€ part comité : 0.60€ part ligue : 1€ part FFTir : 22€

Adulte => part club : 36,40€ part comité : 0.60€ part ligue : 7€ part FFTir : 41€

o Travaux : Défrichage et coupe d'herbes ; réfection ciblerie 25m. ; remplacement des moquettes sur les volets et tablettes du pas de tir 50m. (don des moquettes par Eric Girodolle) ; abattage des arbres menaçant le toit du stand avec la collaboration des services techniques de la commune, de Gérard Trémot et d'Arnaud Cloupeau.

o Achats :

-carabine 22 lr courte Morinco avec bretelle de tir.

-ciblerie pivotante individuelle avec pupitre pour le 25/50 m. et le TAR. Pour l'utiliser, demander à un membre du conseil, et en dehors du dimanche matin.

o Projets 2013/2014 :

-Armes Anciennes : championnat de Côte d'or organisé à VLL en 2010 : bilan positif. Les championnats AA saison 2013/2014 se dérouleront à nouveau à VLL du 18 au 20 avril 2014.

-Extension du pas de tir 100 m. : En Côte d'Or, 2 clubs possèdent un pas de tir 100 m mais seul celui de Venarey-les-Laumes a l'« homologation club » par la FFTir (homologation loisirs). Le conseil d'administration a pris la décision de valoriser ce pas de tir en augmentant le nombre de postes utilisables. L'objectif étant pour notre société d'avoir un pas de tir avec 6 postes homologués en loisirs et en compétition niveau régional. Ce qui permettra de tirer le Tir Armes Réglementaires couché, le 50m. carabine ISSF 3 positions et les Armes Anciennes.

2. Rapport sportif : présenté par le secrétaire : voir document joint.

Cette saison a été riche en nombre de compétitions et de compétiteurs adultes avec 74 tirs au total : 18 au 25/50m, 19 au TAR, 12 aux AA, 25 au 10m.

Championnats départementaux et régionaux : 10 médailles d'or, 7 d'argent et 3 de bronze.

8 qualifications aux championnats de France.

3. Rapport financier : présenté par le Président en l'absence du trésorier (excusé) et du trésorier-adjoint.

o Résultat comptable : déficit de 300€

o Un appel à candidature est lancé dès maintenant afin de remplacer le trésorier Mr Paul Agniel pour la saison 2014/2015. Le Président informe que l'Assemblée Générale de la prochaine saison ne sera clôturée qu'à condition qu'un nouveau trésorier soit élu.

o Le vérificateur aux comptes, Mr Mike Shaw, atteste que les règles comptables ont été respectées et qu'aucune anomalie n'a été décelée.

- Le trésorier Paul Agniel et le Président se tiennent à votre disposition pour communiquer les comptes détaillés de la Société de tir.

#### **5. Approbations des rapports :**

Rapports moral et financier approuvés à l'unanimité, à mains levées.

#### **6. Montant cotisation club :** saison 2014/2015

Votée à l'unanimité, à mains levées, l'augmentation de **la part club** : pour adulte, passe de 36,40€ à 39€; et pour jeune (jusqu'à 20 ans), passe de 25,40€ à 28€

#### **7. Journées travaux :** saison 2014-2015

Les samedis après-midi et dimanche matin

Week-end du 22 et 23 Mars 2014

Week-end du 6 et 7 Septembre 2014

Week-end du 21 et 22 Mars 2015

#### **8. Désignation de 2 vérificateurs aux comptes :**

Il faut 2 vérificateurs aux comptes dont un qui ne soit pas au conseil d'administration.

2 candidats : Mr Kneip Robert et Mr Shaw Mike

Vote à mains levées accepté par l'assemblée. Ces 2 adhérents sont élus à l'unanimité.

#### **9. Remplacement de Mr Gilles Gondret :**

Pas de candidature déclarée donc le renouvellement est reporté à la prochaine assemblée générale fin 2014, au cours de laquelle la moitié des membres du conseil sera à renouveler, ainsi qu'un 2<sup>ème</sup> poste à pourvoir (celui de Mr Jannin Albert)

Rappel : pour être conseillé, il faut avoir minimum 16ans, 1 an de licence, être adhérent à la société de tir de Venarey-Les-Laumes.

Tenir au minimum 4 dimanches de permanence, bureau et sécurité. La prise en charge des armes se fait par le membre qui est au bureau (conformément au règlement intérieur de la Société de tir de VLL).

En contrepartie, une clé des stands est mise à disposition pour donner la possibilité au conseiller de venir tirer en semaine.

#### **10. Projets divers :**

Pas de tir 100 m.: projet et plans sont présentés par le Président. Construction d'un nouveau bâtiment d'environ 90m2 de surface.

Le Conseil d'Administration propose l'achat d'un bâtiment d'occasion en bois d'un montant de 1500 € sous réserve de l'expertise de notre menuisier, Mr Patrick Verrière.

Un accord de principe est demandé aux adhérents pour l'achat de ce bâtiment. Projet d'achat adopté à l'unanimité, à mains levées.

Le président part sur un budget global d'environ 6000€ en comptant la dalle et les aménagements, à financer sur 3 ans.

Intervention de Mr Le Maire, Mr Molinoz concernant ce projet : un accord de principe est donné par la mairie. Suite à la demande de permis de construire il nous informe qu'une demande de révision du plan local d'urbanisme est nécessaire pour l'obtention de ce permis (les terrains du club de tir sont classés en terre agricole ce qui explique la révision du PLU). Mr le maire nous assure du soutien de la commune pour ce projet. La commune met gracieusement à disposition l'architecte délégué à la commune afin de finaliser les plans. Mr le Maire précise néanmoins que le plan local d'urbanisme sera en cours de révision sur VLL à partir de début 2014. Cette procédure prendra environ 1 an, donc l'avancée du projet sera assujettie au calendrier de ce PLU.

#### **11. Questions diverses :**

1. coffre-fort : après lecture de la nouvelle loi, l'achat d'un nouveau coffre-fort est obligatoire afin de stocker les minutions séparément des armes. La mise en sécurité des armes est détaillée par le Président. L'achat d'un nouveau coffre est donc envisagé et sera voté en conseil d'administration.
2. autorisations de détention d'armes (anciennement 1<sup>ère</sup> et 4<sup>ème</sup> catégories)

Pour un licencié, un document est à fournir en plus des pièces administratives demandées jusqu'à maintenant, **un extrait d'acte de naissance incluant les mentions marginales**. Rappel : Les demandes de renouvellement d'autorisation doivent être déposées 3 mois avant la date d'expiration de l'autorisation de détention d'armes.

Intervention de Mr le Maire : il est bien conscient que la société de tir doit s'adapter sans cesse en fonction des règlements et lois. Il nous félicite de notre aptitude à nous conformer aux règlements.

Le tir sportif est une discipline sportive à part, car elle dépend des lois sur la détention et l'utilisation des armes à feu, ce qui impose de se conformer à la législation en vigueur.

3. ciblerie gongs pour le TAR : Eric Girodolle et Guillaume Rodrigues désirent installer une telle ciblerie. Ils vont réaliser des plans pour adapter les gongs sur les anciens poteaux du 25 mètres et les soumettre au Président.

Le Président remercie les adhérents et les conseillers pour leur investissement tout au long de l'année, les dimanches, ou en semaine. Il remercie également Mr le Maire et les élus de la Commune de Venarey-les-Laumes qui soutiennent la Société d'une part pour l'investissement matériel : prêt de salle, photocopies ; subvention pour régler la facture EDF, intervention des services techniques quand nécessaire ; et d'autre part pour leur investissement personnel par leur présence lors des manifestations qui prouve leur intérêt envers la Société de tir représentant la ville jusqu'au niveau national.

Séance levée à 17h20.

S'en est suivi un instant de convivialité entre les adhérents présents

Compte-rendu rédigé par le Secrétaire

Impression mairie de Venarey les Laumes

Conception : Société de tir de Venarey

Société de tir de Venarey les Laumes  
Mr le Président Arnaud Cloupeau  
24 rue du Renaudot 21140 Semur en Auxois  
N° FFT : 04.21.005

